

Etude financée avec le concours de



De l'avis général des acteurs de l'entreprise interrogés, la perception de la situation en matière de santé au travail dans les entreprises de Guadeloupe est plutôt bonne.

Toutefois, ce constat général masque de profondes disparités entre les entreprises, selon leur maturité et leur sensibilité sur ce thème de la santé au travail, lesquelles sont elles-mêmes directement liées au secteur d'activité, à l'ancienneté, à la taille des entreprises, ainsi qu'à leur appartenance ou non à un groupe.



95% des salariés interrogés, estiment que la situation en matière de santé au travail dans leur entreprise est globalement bonne.

DES ÉVOCATIONS SPONTANÉES ASSOCIÉES À LA SANTÉ AU TRAVAIL QUI RELÈVENT PRINCIPALEMENT DU REGISTRE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SÉCURITÉ

La santé au travail renvoie au fait de se sentir physiquement et moralement bien au travail. Ce point rassemble surtout les **DRH**, les **salariés** et les **IRP** qui évoquent d'abord l'aspect **bien-être** et **confort** dans l'entreprise.

Confort Calme
Bien-être

18%

des collaborateurs sondés ramènent la santé au travail à la notion de bien-être.

La santé au travail convoque la question de la sécurité des employés, mais surtout pour les directeurs.

Prévention Protection
Sécurité

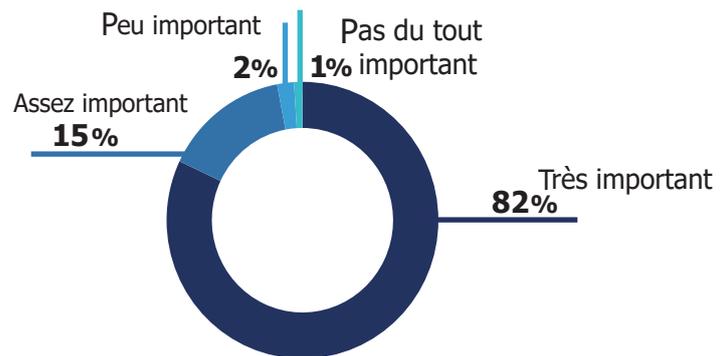
11%

des collaborateurs sondés ramènent la santé au travail à la notion de sécurité.



LA SANTÉ AU TRAVAIL : UNE PLACE DÉSORMAIS IMPORTANTE DANS LES ENTREPRISES...

Dans votre entreprise, vous diriez que la santé au travail est un sujet ?



...en raison de :



Du lien perçu entre la qualité des produits et la santé des collaborateurs



D'un engagement éthique de l'entreprise

...mais limitée en raison :



D'un manque de temps accordé à ces questions dans l'entreprise



De moyens financiers consacrés à la santé au travail



D'un manque d'intérêt pour le sujet



Une faible occurrence d'incidents

qualité des produits

moyens financiers

intérêt

Temp
éthique
Incidents

LA PRODUCTIVITÉ DES SALARIÉS : PRINCIPAL ENJEU PERÇU DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ

Deux catégories d'enjeux perçus par l'ensemble des acteurs de l'entreprise:



enjeux économiques

productivité, qualité de production et de service, image de l'entreprise.



enjeux sociaux

santé des salariés, réduction de l'absentéisme.

Pour vous, quel est l'enjeu prioritaire en matière de santé au travail dans votre entreprise?



Le bien-être au travail reste le premier enjeu de la santé au travail pour les collaborateurs.

Si les acteurs de l'entreprise partagent les enjeux, ils peinent encore à travailler ensemble sur le sujet.

UNE GESTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL JUGÉE FACILE DANS SEULEMENT 2 ENTREPRISES SUR 5



9/10

collaborateurs affirment que les questions relatives à la santé au travail sont principalement prises en compte par la direction.

94%

des salariés interrogés estiment que dans leur entreprise c'est la direction qui prend en compte les questions relatives à la santé au travail, contre 19% des salariés.

Selon les salariés, des discussions sur les conditions de travail ont été engagées dans 43% des entreprises de Guadeloupe.

Au cours des 3 dernières années, y a-t-il eu des discussions au sein de l'entreprise sur les conditions de travail ?



54%
Non

43%
Oui

2%
NR

71% dans les entreprises appartenant à un groupe ou comptant plus de 10 collaborateurs.

25% dans les entreprises de moins de 3 collaborateurs.

Au cours des 3 dernières années, y a-t-il eu des discussions au sein de l'entreprise sur la santé au travail ?



42%
Oui

56%
Non

2%
NR

63% dans les entreprises appartenant à un groupe.

Des actions en faveur de la santé au travail déjà mises en place dans certaines entreprises et qui relèvent de :



La sécurité des employés et notamment le port des EPI



La formation



La sensibilisation



Le confort et les conditions de travail



Du matériel ergonomique



Le réaménagement de l'environnement de travail

Mais également l'aspect diététique et l'amélioration de la communication dans l'entreprise, notamment pour la remontée d'informations.

Des entreprises qui privilégient une approche

préventive ou **curative**

selon leur niveau de d'expérience sur la question de la santé au travail.

Paradoxalement seuls 38% des entreprises interrogées possèdent un Document Unique.

Les DRH reconnaissent une appréhension globale de la santé au travail et des pratiques à deux vitesses, selon qu'il s'agisse :



Des **agents de production** : outils signalétiques et machines (modernisation des machines, protocoles pour la manipulation des substances chimiques dangereuses), aménagement de poste (passage de travail de roulement à travail de jour ...).



Des **agents administratifs** : aménagement de l'environnement de travail (repose pieds, repose main, siège ergonomique...), formation aux techniques de management.

Une différenciation qui peut s'expliquer par une proximité (éloignement) géographique selon eux.



Au niveau des collaborateurs : des actions liées à la santé au travail mises en place... ou connues seulement dans

3 entreprises sur 10.

Ce taux atteint :

46%

s'agissant des entreprises appartenant à un groupe.

65%

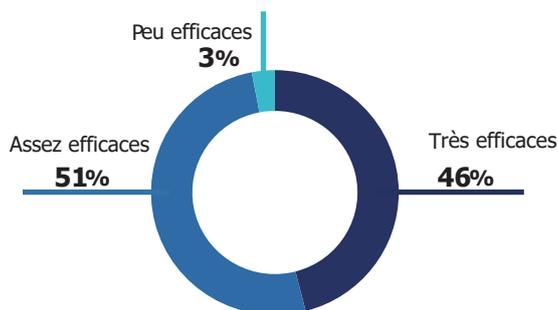
quand les entreprises ont 10 salariés et plus.

Des actions en faveur de la santé au travail impulsées par la direction et qui peine à fédérer l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

Ces actions sont mises en place à la suite d'un événement particulier dans une entreprise sur cinq.

Des actions en faveur de la santé au travail globalement jugées efficaces.

Aujourd'hui, vous estimez que ces actions sont ?



Cette tendance se dessine en raison de :



L'évolution du contexte législatif



La pression exercée par les IRP



La multiplicité des accidents et incidents

Mais place les entreprises plus dans une posture de réaction que de démarche volontariste.

DES MALADIES PROFESSIONNELLES DOMINÉES PAR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

On note une connaissance lacunaires des maladies professionnelles de la part de certains acteurs de l'entreprise.

La notion de « maladie professionnelle » est peu comprise par les collaborateurs. A moins que ce problème ne soit minimisé en raison d'un manque de maîtrise des affections qui relèvent des maladies professionnelles.

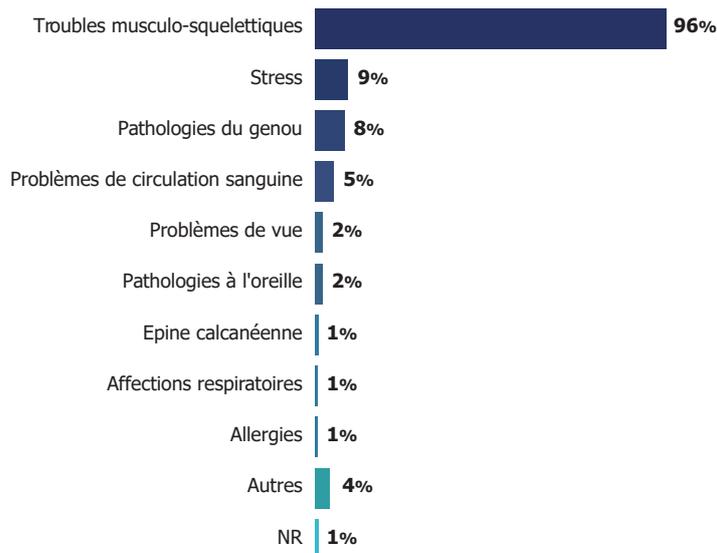


Néanmoins, des pathologies sont révélées par les salariés dans plus

d'**1** entreprise sur 3.

Les TMS apparaissent comme la pathologie la plus fréquente dans les entreprises de Guadeloupe.

Quelles sont les pathologies révélées ?



Pour autant, les arrêts maladies répétés de la part de certains salariés sont constatés dans moins d'**1** entreprise sur 10.

Dans votre entreprise, constatez-vous des arrêts maladies répétés de la part de certains salariés ?



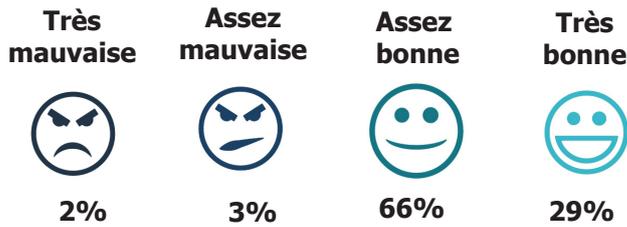
89%
Non

9%
Oui

2%
NR

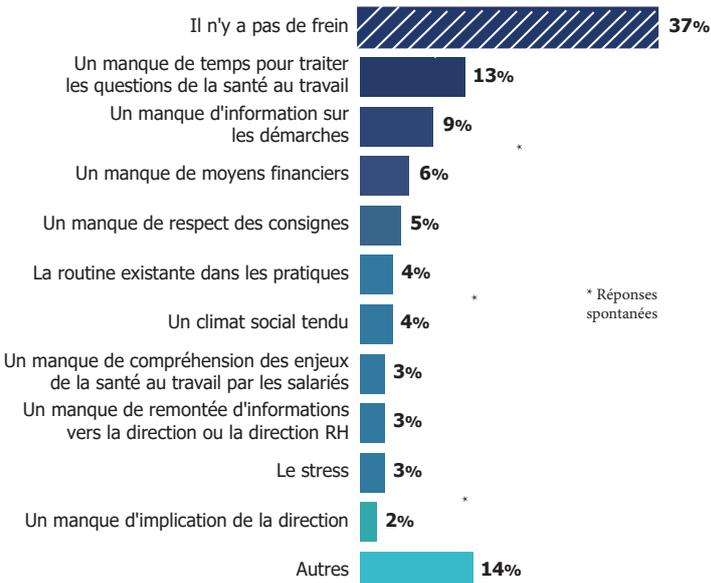
UNE SITUATION GLOBALE EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES DE GUADELOUPE JUGÉE BONNE

D'une manière générale, comment jugez-vous la situation de votre entreprise en matière de santé ?



Toutefois, selon les salariés interrogés la situation pourrait être meilleure si les entreprises accordaient plus de temps aux questions relatives à la santé au travail.

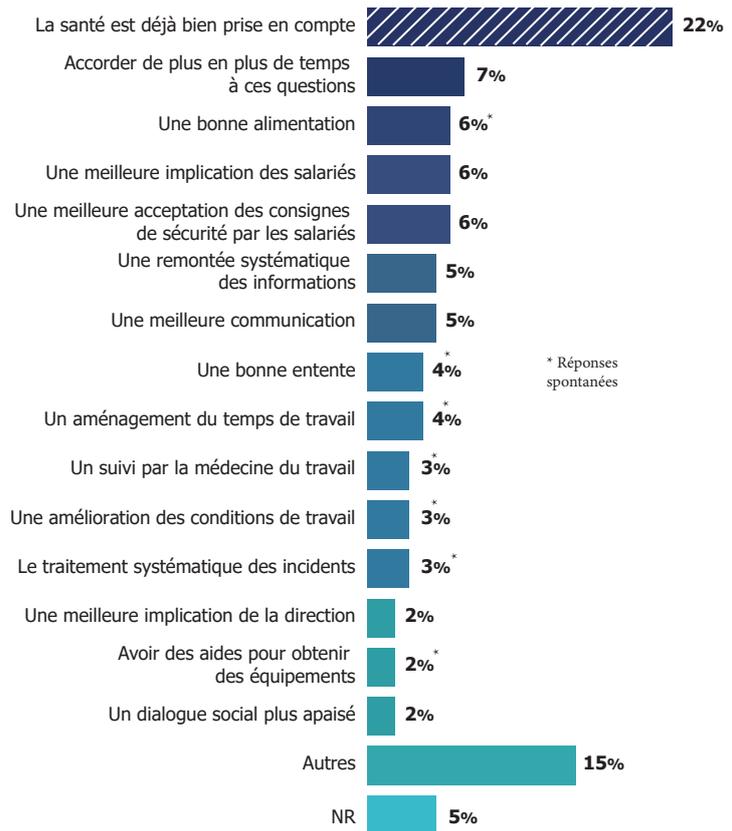
Selon vous, quel est le principal frein à l'amélioration de la prise en compte de la santé au travail dans votre entreprise ?



Certains directeurs mettent en avant le manque de moyens financiers à consacrer à ce thème. D'autres reconnaissent leur propre manque d'implication et leurs difficultés à dégager suffisamment de temps pour ces questions.

Le climat social, parfois tendu dans certaines entreprises, apparaît comme un frein dans le traitement des questions de santé au travail. En effet, les demandes des salariés, IRP ou direction, sont souvent transformées en objet de revendication. La santé au travail est alors reliées à la rémunération, forme de dédommagement ou encore de productivité. Pour ces entreprises un climat social plus serein semble être un préalable indispensable à l'édification d'une politique de prévention de la santé au travail.

Selon vous, pour améliorer la santé au travail dans votre entreprise, quelle est la priorité ?



Les collaborateurs affirment qu'une meilleure :

Implication
alimentation
Communication

sont autant de facteurs susceptibles d'améliorer la santé au travail.

Même si la santé au travail est l'affaire de tous, elle revêt une place bien différente en fonction des acteurs. Sa gestion et la place qui lui est accordée est bien souvent corrélée avec la taille de l'entreprise, son appartenance à un groupe ou son activité. Des axes de progrès semblent se dégager de cette enquête pour améliorer la prise en compte de la santé au travail et des préoccupations nouvelles apparaissent dans le même temps (nutrition). L'amélioration de la communication et des espaces dédiés sont quant à eux identifiés comme les pré-requis de toute démarche.

Phase qualitative

Entretiens semi-directifs réalisés dans des entreprises de 20 salariés et plus avec divers acteurs : Directeur(trice)s, DRH, IRP, Responsable santé/sécurité, salariés. 15 entreprises et 58 personnes interrogées.

Entretiens individuels réalisés entre le 24 septembre 2018 et le 25 janvier 2019 dans les entreprises ciblées.

Phase quantitative

Enquête réalisée par téléphone du 11 décembre 2018 et le 4 janvier 2019 auprès d'un échantillon de 304 entreprises représentatives du tissu économique local. Représentativité obtenue par la méthode des quotas (secteur d'activité, effectif, ancienneté de création).

